

Syndicat CGT ST2N RD 2204 Dépôt BUS 06340 DRAP



cgt.st2n.06@orange.fr

Nous percevons aujourd'hui la prime d'intéressement.

PETIT RAPPEL:

Seule la *CGT* a négocié et signé cet accord. Ceux qui vous proposent une "ALTERNATIVE" pseudo-syndicale à but "DÉMOCRATIQUE" et qui remettent en cause l'honnêteté de vos élus *CGT* ont **REFUSÉ** de signer cet accord et demandaient que la définition du montant de l'intéressement soit lié au bénéfice de l'entreprise.

Sachant que, dans le cadre de l'actuel contrat de Délégation de Service Public (DSP), ST2N ne réalise AUCUN bénéfice, nous percevrions aujourd'hui un cheque de $0 \in \mathbb{N}$

Le mécanisme de NOTRE accord repose sur 2 critères :

- 1) Le nombre de voyageurs transportés. Dans le contrat de *DSP*, ce nombre est fixé sous la forme d'un objectif à atteindre. Lorsqu'il est atteint, le montant total de l'intéressement est de 800.000€.
- 2) Le nombre d'accidents corporels causés à un usager ou à un tiers, survenus à l'occasion de l'exécution du service public, et dont la responsabilité civile est imputée totalement ou partiellement à *ST2N*.

Ce qui signifie que même lorsque *ST2N* ne réalise **AUCUN** bénéfice (c'est-à-dire que l'objectif du nombre de voyageurs est atteint mais non dépassé) et que le taux d'accidents corporels est **STABLE**, le montant à partager **ÉGALITAIREMENT** entre tous les Traminots est de minimum 800.000€!!!

La répartition **INDIVIDUELLE** du montant **GLOBAL** de l'intéressement est **ÉGALITAIRE** quel que soit le niveau salarial.

Un bonus **INDIVIDUEL** est versé à chacun en fonction de **SA** durée de présence annuelle dans l'entreprise.

L'ensemble de VOTRE délégation CGT vous souhaite une bonne réception de cet intéressement...

L'UNITE des TRAMINOTS les PROTÈGE et les fait AVANCER...